

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2264

Edition du
18 novembre 2019

DANS CE NUMÉRO

Assurance-maladie: augmenter massivement la franchise ne résout rien (Jean-Daniel Delley)

Non, la maîtrise des coûts de la santé n'est pas seulement de la responsabilité des malades

Pour les «lobbies», les affaires continuent dans le nouveau Parlement (Yvette Jaggi)

A gauche comme à droite, la défense d'intérêts se réorganise rapidement

Habiter en ville devient un luxe (Michel Rey)

Les changements structurels de la propriété immobilière affectent aussi les locataires et les activités économiques

Bénéfice de la Banque nationale: petites variations et grandes fluctuations (Jean-Pierre Ghelfi)

Créer un fonds souverain? Une tâche de la Confédération, pas de la BNS

Payer le chocolat plus cher pour mieux rémunérer les producteurs (Charlotte Robert)

Des gouvernements africains veulent agir - reste à savoir si importateurs de cacao et consommateurs suisses suivront

Assurance-maladie: augmenter massivement la franchise ne résout rien

Non, la maîtrise des coûts de la santé n'est pas seulement de la responsabilité des malades

Jean-Daniel Delley - 08 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35697>

Une franchise de 10'000 francs de manière à ce que l'assurance de base ne couvre plus que les risques de santé importants (avec une franchise abaissée pour les personnes à faible revenu ou souffrant d'une maladie chronique). D'où une réduction des primes de 50%. C'est la [proposition](#) maximaliste de Konstantin Beck, directeur de l'Institut pour l'économie de la santé, une officine financée par la caisse CSS - qui s'est empressée de s'en désolidariser. Beck évoque également une franchise minimum de 2'500 ou 5'000 francs.

L'augmentation de la franchise figure en bonne place dans le catalogue des mesures prônées par la droite pour freiner la croissance des coûts de la santé. Elle présuppose que les assurés consomment trop facilement les soins figurant au catalogue des prestations de l'assurance de base et fait appel au sens de la responsabilité individuelle. Deux propositions dans ce sens ont récemment échoué, très probablement par crainte d'en assumer la responsabilité peu avant les élections fédérales: une [augmentation](#) de la franchise minimum - de 300 à 500 francs - et une [adaptation](#) de la franchise à l'évolution des coûts de la santé.

Toute radicale qu'elle soit, la proposition Beck relève de la même astuce: culpabiliser les assurés qui considéreraient l'assurance de base comme un self-service. Et faire l'impasse sur les autres acteurs contribuant de manière substantielle à la hausse des coûts: industrie pharmaceutique, réseau hospitalier pléthorique, coordination plus que lacunaire entre les soignants, paiement à l'acte qui stimule la multiplication des interventions, évaluation insuffisante de la qualité et de l'efficacité de ces interventions.

Si l'on évoque les coûts de la santé, il faut rappeler que [les ménages](#) en assument 64%, une part beaucoup plus importante que dans la plupart des autres pays développés. Augmenter de pareille manière la franchise minimum augmenterait plus encore cette part et pèserait lourdement sur le budget de la classe moyenne et des familles. Déjà nombre d'assurés [renoncent](#) à payer leurs primes. D'autres se privent de traitements pour ne pas dépasser le montant de leur franchise, avec le risque d'aggraver leurs maux. Dans ces conditions, l'appel à la responsabilité individuelle sonne creux.

Des primes fixées sans tenir

compte de la capacité financière des assurés, voilà le point faible de l'assurance-maladie obligatoire. En 2003, le peuple a rejeté sèchement une [initiative populaire](#) maladroite qui voulait introduire des primes proportionnelles au revenu et à la fortune. Cette proportionnalité pourrait dès lors s'exprimer par une modulation des franchises, comme nous l'avions suggéré il y a une vingtaine d'années déjà ([DP 1490](#)). Le montant de la franchise ne doit pas faire l'objet d'un libre choix et permettre d'alléger sa prime.

L'assurance de base n'a pas pour vocation de rembourser tous les frais de santé, mais de couvrir les risques financièrement trop élevés pour un budget. Un assuré disposant d'un revenu confortable n'a nul besoin du secours de l'assurance pour payer le traitement d'une grippe, contrairement à un assuré à revenu modeste. Donc pour chaque niveau de revenu une franchise obligatoire en rapport, et pour tous les assurés d'une même région une prime égale.

La responsabilité personnelle, chère au cœur des libéraux, ne peut se concevoir sans un certain nombre de conditions. En matière de santé, cette

responsabilité implique notamment une prise en charge globale du patient. Les réseaux de soins intégrés ([DP 1954](#)) répondent à ce besoin; le patient ne se retrouve pas face à une offre dispersée et

multiple, voire pléthorique, passant d'un généraliste à un ou plusieurs spécialistes, sans véritable coordination. Cette approche thérapeutique par une équipe de soignants garantit tout à la fois la qualité

et l'économicité des soins ainsi que l'implication du patient.

Rejeté en référendum en 2012, ce modèle devrait être remis sur le métier législatif sans tarder.

Pour les «lobbies», les affaires continuent dans le nouveau Parlement

A gauche comme à droite, la défense d'intérêts se réorganise rapidement

Yvette Jaggi - 05 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35689>

Les élections nationales de cet automne placent les groupes d'intérêts devant des changements propres à tester leur capacité de réaction.

La première surprise concerne les effectifs: le 2 décembre prochain, 74 parmi les 200 élus au Conseil national participeront pour la première fois à la cérémonie quadriennale d'assermentation. Cette année, on relève un renouvellement quantitatif exceptionnellement fort; un nombre record de femmes (84 contre 64 en 2015); une moyenne d'âge des élus plus basse que jamais (49 ans contre 50,3 en 2015) et toute une [nouvelle génération](#) de jeunes familiers des technologies de l'information. De plus, on constate une sensibilité environnementale accrue, y compris en dehors des partis qui portent le qualificatif de vert dans leur nom.

Les organisations faitières de l'économie

[Moins d'élus](#) en revanche proches de l'économie. Côté organisations faitières, traditionnellement représentées aux Chambres fédérales comme l'a bien démontré [André Mach](#), le tableau est pour le moins différencié. En partie de sa propre faute, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) perd d'un coup son président Jean-François Rime (UDC/FR) et son directeur Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH). Quant aux patrons de grandes entreprises, ils ont autre chose à faire, à l'instar du PDG de Stadler Rail Peter Spühler (UDC/TG), qu'à jouer aux parlementaires de milice – à la notable exception de Magdalena Martullo-Blocher, résidente sur la Côte d'Or de Zurich et patronne d'Ems Chemie, principal employeur du canton des Grisons dans lequel elle vient d'être réélue.

Pour leur part, les paysans gardent le président Markus Ritter (PDC/SG) de leur Union suisse (USP) et son directeur Jacques Bourgeois (PLR/FR). Ils augmentent leur députation, en nombre sinon en cohésion, grâce à l'arrivée des nouveaux producteurs bios et autres protecteurs des animaux et des terres ouvertes. Reste à voir si et comment les marchandages à venir – du style préservation des intérêts de l'agriculture suisse ainsi que des conditions environnementales contre accord avec le [Mercosur](#) – pourront se conclure.

Quant aux organisations syndicales, elles se maintiennent à quinze élus, compensant les pertes par l'arrivée de jeunes. Avec neuf législatures sous la coupole à son actif, dont les deux dernières au Conseil des Etats, Paul Rechsteiner (PSS/SG) compte rentrer au deuxième tour dans le rang des «politiques» après avoir remis

la présidence de l'Union syndicale suisse (USS) à [Pierre-Yves Maillard](#) (PS/VD), de retour au Conseil national où son influence se devine déjà, notamment sur le dossier européen.

Outre la défense des intérêts des salariés, la protection des locataires sera mieux assurée dans la législature à venir, grâce à l'élection de deux conseillers nationaux romands membres de l'Asloca (PS/NE et /GE) et une conseillère aux Etats (Verts/NE). Quant à la cause des consommateurs, elle sort également renforcée des élections au Conseil national où siègera Sophie Michaud Gigon (Verts/VD), secrétaire générale de la FRC.

Deux lobbies particulièrement pesants

Dans la foule des groupes d'intérêts qui s'affairent pour peser sur les décisions prises par les élus aux Chambres fédérales, deux secteurs s'avèrent particulièrement actifs: le secteur sanitaire d'une part et, d'autre part, le secteur de la construction qui va des travaux publics à la construction et à la gestion immobilière.

On sait que tout le domaine de la santé - de la prévention aux soins palliatifs - représente un puissant marché dans lequel l'offre induit très souvent la demande et où volent les centaines de millions, voire les milliards. La couverture des différents coûts de recherche,

de formation, d'exploitation et d'investissement ainsi que la rémunération des différents prestataires de soins font l'objet de réglementations, notamment fédérales, sur lesquelles des *lobbies* tentent d'exercer une influence, par exemple au service des industries pharmaceutiques et des assurances-maladie. Parmi ces dernières, le cas du [Groupe Mutuel](#) mérite mention: il peut raisonnablement compter sur tous les candidats dont la demande de soutien pour leur campagne a été acceptée. Et il offre un «*conseil politique consultatif*» aux députés par le biais notamment d'un [Groupe de réflexion](#) dont il publie le nom des membres. Intéressant et révélateur: le cas de [Lorenz Hess](#) (PBD/BE) qui ne fait pas mystère de ses liens d'intérêt sur son propre site et qui poursuivra dans les quatre ans à venir sa carrière de «*lobbyiste involontaire*» dûment documentée par *Republik*.

Le secteur de la construction et des travaux publics s'intéresse à toutes sortes de réalités et de réglementations concernant l'évolution de la conjoncture, la propriété foncière et immobilière, l'aménagement du territoire, le développement des infrastructures, les métiers et travailleurs du bâtiment. Autant de thèmes récurrents à l'ordre du jour des Chambres fédérales, pour l'élection desquelles les milieux de la construction formulent ouvertement leurs vœux et [recommandations de vote](#). Avec

félicitations aux nouveaux élus sur lesquels on compte d'avance.

Sans attendre le second tour

Même s'ils font semblant d'attendre paisiblement de connaître la liste des élus aux Chambres fédérales pour la 51^e législature, les groupes d'intérêts la scrutent déjà pour y retrouver ou y chercher leurs appuis futurs. Relais d'autant plus précieux s'ils siègent dans les commissions permanentes traitant les affaires qui intéressent plus particulièrement le *lobby*. Avec 37% de nouveaux élus au Conseil national et un Conseil des Etats qui sera lui aussi renouvelé dans une proportion inhabituelle, les gérants de groupes d'intérêts ont un agenda chargé pour les semaines à venir.

Aux félicitations tous azimuts, les grandes associations économiques, du type [economiesuisse](#) ou [constructionsuisse](#), joignent des invitations à la rencontre parlementaire grand format qu'elles organisent dans un grand hôtel de Berne à l'occasion de la première session de la législature. Une manière de repérer les parlementaires susceptibles de servir de relais dans les années à venir.

Le nouveau [registre des intérêts](#) et la [liste des accrédités](#) mise à jour ne seront pas en ligne avant l'année prochaine.

Habiter en ville devient un luxe

Les changements structurels de la propriété immobilière affectent aussi les locataires et les activités économiques

Michel Rey - 15 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35712>

Selon le dernier [bulletin trimestriel](#) de la banque Raiffeisen, le marché immobilier suisse connaît des évolutions contrastées. Les prix des appartements en propriété et des maisons individuelles ont battu tous les records au 3e trimestre 2019, alors que de plus en plus de logements locatifs restent inoccupés. En cinq ans, leur nombre a augmenté de 56%. Il n'y a pas de baisse significative des loyers, en particulier dans les villes.

Par contre le nombre de logements en propriété inoccupés reste faible. Ils demeurent très demandés, car acheter reste plus attractif que louer. Selon les calculs de Raiffeisen, le taux de vacance sur le marché locatif dépasse les 2,6% contre 0,6% seulement pour les logements en propriété.

Les différences régionales sont importantes. Dans plusieurs cantons (SO, VS, TG, AG), un appartement sur vingt n'est pas loué. Malgré tout, les constructions se poursuivent. Les investisseurs institutionnels et privés continuent de construire, mais souvent au mauvais endroit, dans les petites villes des régions périphériques, car ils y trouvent des terrains à bâtir.

Les freins mis à l'accès à la propriété immobilière

Les marchés du logement en propriété et des immeubles de rapport évoluent très différemment. Devenir propriétaire de son logement reste une aspiration partagée par de nombreux habitants de ce pays. Mais l'accès à la propriété immobilière se heurte actuellement à des contraintes financières et à des exigences réglementaires, notamment l'obligation de fournir des fonds propres équivalant à 20% de l'investissement. Le coût des maisons individuelles et de la propriété par étage a pris particulièrement dans les agglomérations urbaines. Les revenus et les salaires n'ont pas augmenté pour supporter ces coûts.

Reste la possibilité d'acquérir sa maison individuelle dans une région périphérique. Un choix qui ne correspond pas nécessairement aux aspirations de vie des familles et qui implique des coûts et des contraintes de déplacement. Cette tendance contribue à l'étalement urbain qui est contraire à l'objectif d'urbanisation vers l'intérieur poursuivi par la loi sur l'aménagement du territoire.

Le rôle pervers des investisseurs institutionnels

La production de logements de rapport demeure importante. Elle est stimulée par les investisseurs institutionnels (fonds et caisses de pension, assurances, etc.). Ces derniers doivent assurer la rentabilité de leurs placements de façon à assurer le paiement des pensions de leurs assurés ou de dividendes à leurs actionnaires. Aussi sont-ils prêts à acquérir ou construire des logements de rapport offerts en location, car leur rentabilité est supérieure à celle des placements financiers.

Contraints d'investir – ne serait-ce que pour éviter les intérêts négatifs à payer à la BNS –, ces investisseurs institutionnels achètent comptant des immeubles, ce qui contribue au maintien de loyers relativement élevés. Les placements immobiliers continuent d'offrir un excellent profil de rendement-risques selon Raiffeisen.

La part des propriétaires privés ne cesse de diminuer

L'évolution des modalités de production et d'accès à l'immobilier suisse a des conséquences structurelles importantes du point de vue de

la propriété. La proportion des propriétaires privés diminue, notamment dans les agglomérations urbaines, alors que celle des investisseurs institutionnels ne cesse d'augmenter. Ainsi en ville de Zurich, la part des propriétaires est passée de 57,2% en 1956 à 37,9% en 2015 ([DP 2241](#)).

Cette tendance est confirmée à l'échelon suisse par Peter Staub (pom+Consulting AG) dans sa présentation aux journées de l'Office fédéral du logement 2019 à Granges. La part des sociétés immobilières et des investisseurs n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette croissance s'est encore accélérée dans les années 2000. La part des SI se révèle particulièrement importante dans les agglomérations urbaines, telles Zurich et la région lémanique.

Cette évolution de la propriété immobilière est inquiétante. D'abord pour les petits propriétaires privés. Il leur est difficile de concurrencer des sociétés immobilières qui disposent de moyens financiers

importants. Dans toutes les villes, on observe le rachat de maisons individuelles familiales des années 60 par des promoteurs qui les rasent et les transforment en résidences de luxe à plusieurs appartements loués ou vendus à prix d'or. Devenir propriétaire en ville constitue un luxe réservé aux privilégiés.

Elle est inquiétante pour les locataires. De nombreux immeubles propriétés de société d'assurance font l'objet de transformations, souvent lourdes, permettant d'aménager des anciens appartements, ce qui entraîne des hausses de loyer importantes, contraignant les locataires à quitter ces appartements.

Dans le domaine commercial, cette évolution entraîne souvent le remplacement des locaux commerciaux par des bureaux ou des cabinets médicaux. Le [départ de Manor](#) de la Bahnhofstrasse à Zurich illustre cette tendance. Swiss Life, propriétaire de l'immeuble, a exigé une hausse substantielle de loyer que Manor a jugé excessive.

L'assureur a répliqué que ce nouveau loyer était nécessaire pour garantir le paiement des dividendes à ses actionnaires. Le cas est sans doute exceptionnel mais il est révélateur d'un marché immobilier dominé par le profit maximum immédiat.

Le rôle des coopératives

Dans ce contexte, on comprend l'importance et le rôle des coopératives de logement. Leur part du marché immobilier reste encore faible, sauf à Zurich où elles représentent le quart du parc immobilier. Elles sont à même d'offrir des appartements de qualité à des prix abordables pour les familles.

L'occasion de les soutenir se présentera en février 2020, lors de la votation sur [l'initiative de l'Asloca](#). Elle enjoint à la Confédération et aux cantons d'encourager l'offre de logements à loyer modéré construits par les coopératives et autres institutions œuvrant pour le logement d'utilité publique. Leur part devrait représenter 10% au moins des nouveaux logements.

Bénéfice de la Banque nationale: petites variations et grandes fluctuations

Créer un fonds souverain? Une tâche de la Confédération, pas de la BNS

Jean-Pierre Ghelfi - 13 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35705>

Les zéros donnent souvent le tournis quand il y en a beaucoup. Les [résultats intermédiaires](#) de la Banque nationale suisse (BNS), après trois trimestres, impressionnent: 52 milliards de bénéfice — 52'000'000'000. C'est presque autant que sur toute l'année [2017](#): 54,4 milliards. C'est surtout beaucoup mieux qu'en [2018](#): 7,8 milliards de déficit sur les trois premiers trimestres, qui sont devenus 14,9 milliards sur l'ensemble de l'année.

Autant de zéros, dans le noir comme dans le rouge, sortent de l'ordinaire. Pour l'ensemble de l'exercice 2019, il est possible que le bénéfice de la BNS tourne autour de quelque 70 milliards de francs. C'est une somme effectivement considérable. C'est même du jamais vu. Elle ne manquera pas de relancer les discussions sur son utilisation.

La loi est très restrictive

Mais que l'on se rassure. La [loi sur la BNS](#) règle de manière exhaustive la distribution du bénéfice. Au maximum 6% de la valeur nominale pour les actionnaires privés, qui, indépendamment du nombre d'actions détenues, n'ont pas droit à plus de 100 voix. La part du bénéfice distribuée à la Confédération et aux cantons

est elle aussi limitée.

Eu égard à de telles restrictions légales, on s'étonne de constater que le cours de l'action a excédé 8'000 francs dans le courant de 2018 et qu'il tourne cette année autour de 5'500 francs. Les voies de la spéculation restent d'autant plus impénétrables que, même en cas de liquidation de la BNS, les actionnaires privés sont exclus de toute répartition de son produit. A moins que cette envolée des cours (avant 2016 son niveau oscillait autour de 1'000 francs) signale à sa façon le fait que le franc suisse constitue décidément une valeur refuge!

Ainsi, après répartition, un bénéfice aussi substantiel est à peine entamé. Ne serait-il par conséquent pas «utile» d'en attribuer une part plus importante aux pouvoirs publics? Ou bien de créer un «fonds souverain»?

De telles propositions avaient déjà été lancées au vu des résultats de 2017. Nul doute qu'elles vont revenir, si ce n'est pas déjà fait.

Noël tous les jours

La première de ces suggestions nous ramène à l'initiative sur la monnaie pleine dont nous avons longuement parlé

(notamment [DP 2197](#)).

Rappelons que l'argument s'appuyait sur le monopole de création de monnaie accordé à la BNS. Il était prévu qu'elle en distribue le produit aux pouvoirs publics et même aux ménages. Ç'aurait été Noël tous les jours. L'idée était cependant si farfelue que ses partisans n'insistaient pas trop sur ce point.

La deuxième suggestion est récurrente depuis que certains ont «découvert» que la Norvège a créé un fonds souverain dans lequel sont versés les bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles de pétrole et de gaz. Cette «réserve» permet d'anticiper l'épuisement progressif des gisements et de préparer l'avenir, notamment en encourageant et soutenant la recherche ainsi que de nouvelles activités.

Il serait évidemment envisageable d'en faire autant en Suisse. L'idée peut paraître séduisante. Ce qui ne veut pas dire que le moyen envisagé soit judicieux. Le fonds norvégien est alimenté par des bénéfices commerciaux effectifs, fondamentalement différents des résultats fluctuants de la BNS.

Ces derniers correspondent aux variations de cours des

placements en devises et en actions qui sont la contrepartie de l'argent que la BNS émet pour contrecarrer l'envolée du franc. Cette année, les cours des actions et des monnaies inscrites dans le portefeuille de la BNS ont grimpé. Ils valent davantage que l'année dernière. Mais cela signifie aussi que de petites variations de cours peuvent entraîner de fortes [fluctuations des rendements](#).

Des records «historiques»

On peut aussi formuler le problème autrement. Depuis quelques années, les bourses ne cessent d'annoncer de nouveaux records «historiques». L'une des causes, rarement explicitée, correspond aux énormes liquidités créées par les grandes banques centrales, liquidités qui doivent bien se placer quelque part. Et comme si cela ne suffisait pas, les taux d'intérêt quasi nuls dans les pays développés incitent les entreprises à emprunter pour financer le rachat de leurs propres actions. Ces rachats font grimper les cours pour le plus grand bonheur des actionnaires qui peuvent soit

encaisser d'importantes plus-values, soit accroître leur fortune.

Cette situation n'est pas saine. Un renversement de tendance finira par se produire. Cette inversion entraînera des moins-values substantielles. Le résultat tout noir de la BNS virera au tout rouge. Pas besoin de faire un dessin pour deviner ce qui se passerait alors si la BNS ne disposait pas, ou plus, des réserves nécessaires pour absorber les pertes.

Sujet tabou

L'idée d'un fonds souverain financé par les résultats de la BNS comporte donc des risques considérables. Mais avec un autre mode de financement, pourquoi pas?

L'ancien conseiller fédéral [Schneider-Ammann](#) avait proposé un modèle comptant sur des apports venant d'entreprises. Or il semblerait que les milieux économiques, par-delà les effets d'annonces, éprouvent quelques difficultés à desserrer les cordons de la bourse — il manquerait 95 centimes pour faire un franc.

En revanche, la Confédération a largement les moyens, elle, de financer un tel fonds. Ses excédents financiers pourraient être affectés à ce fonds. Ce serait un bon début. Ou bien, solution plus ambitieuse, elle pourrait emprunter quelques dizaines de milliards. Avec les taux d'intérêt actuels, il ne lui en coûterait pas trop. Cette hypothèse a été étudiée par le professeur [Cédric Tille](#).

Pourtant de telles éventualités ne font pratiquement jamais l'objet de débats, par respect pour le sacro-saint équilibre des finances fédérales. Le frein à l'endettement est interprété non pas en fonction de son but — l'équilibre des dépenses et des recettes — mais comme une obligation de désendettement. Cette soi-disant contrainte l'emporte sur la nécessité de financer les investissements indispensables pour faire face à l'urgence climatique et pour encourager la recherche, l'innovation et la création d'activités dans une économie décarbonée qu'il reste encore à inventer. Le nouveau Parlement saura-t-il empoigner ces questions?

Payer le chocolat plus cher pour mieux rémunérer les producteurs

Des gouvernements africains veulent agir - reste à savoir si importateurs de cacao et consommateurs suisses suivront

Charlotte Robert - 17 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35718>

La première fois que je suis allée au Ghana c'était en 1985, peu de temps après le coup d'Etat du lieutenant Rawlings, les déboires économiques et le passage du Fonds monétaire et de la Banque mondiale. La Suisse était le premier pays occidental prêt à aider le Ghana à se remettre sur pieds. On nous a déroulé le tapis rouge et nous avons dû rendre visite au vice-président Obeng, un militaire lui aussi. La première chose qu'il nous a dite: «*Les Suisses, vous êtes les premiers qui nous ont colonisés.*» Surprise! Et le vice-président de nous rappeler les activités de la [Mission de Bâle](#), qui a planté du cacao au Ghana dès le début du 19e siècle.

Voilà qui explique pourquoi la Suisse est le premier producteur de chocolat. Quant au Ghana, il est le deuxième producteur de cacao derrière la Côte d'Ivoire; à eux deux, ces pays d'Afrique de l'Ouest fournissent 65% de la production mondiale.

Ces dernières années, ces deux pays voisins ont été montrés du doigt parce que des enfants y travaillaient - et le font sans doute encore - dans les plantations. De nombreux défenseurs des droits humains ont alerté l'opinion publique à ce sujet. Mais travailler dans

les champs n'est pas bien grave en soi, sauf si cette activité empêche d'aller à l'école, ce qui la rend contraire aux droits de l'enfant.

Malheureusement, quand un paysan gagne autour d'un dollar par jour, il ne peut pas payer des ouvriers agricoles pour faire le travail. Comment remédier à cette situation? La question n'est pas simple parce qu'elle relève de réalités économiques, commerciales et financières, intérieures et internationales, dont la politique n'a évidemment pas l'entière maîtrise. A cet égard, le discours de [Richard Scobey](#), président de la World Cocoa Foundation, prononcé récemment à Berlin, était particulièrement éclairant.

Le cacao et ses cultivateurs, pour les Ghanéens, c'est comme les vaches, le lait et les paysans chez nous. La grosse différence tient aux effectifs: la culture du cacao fournit un revenu à 800'000 familles, qui représentent plus de 13% de la population du pays (30 millions d'habitants). Le gouvernement se sent la responsabilité de faire tout ce qu'il peut pour améliorer leur situation, mais ses moyens demeurent évidemment limités.

Solutions durables et prix de vente équitables

Dans mes récentes discussions dans les pays producteurs, j'ai évoqué le commerce équitable, les chocolatiers qui achètent directement aux producteurs ou, comme [ChobaChoba](#) dont nous avons déjà parlé ([DP 2174](#)), les cultivateurs qui créent leur propre société de production de chocolat. Le système ghanéen permet cette approche, mais la grève de lourdes charges administratives. Et cela reste une goutte d'eau dans la mer. La transformation a aussi lieu sur place et [Cargill](#), la multinationale américaine très présente à [Genève](#), a ouvert sur place une usine de transformation qui permet de réaliser une plus-value dans le pays.

En 2017, les responsables politiques de l'économie du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire - respectivement le [Cocobod](#) et le [Conseil du café et du cacao](#) - ont décidé de s'unir pour mettre en œuvre des solutions durables, en commençant par une augmentation du prix de vente. Dans ces deux pays voisins, la culture du cacao reste l'apanage du même groupe ethnique, les Akans. Quand le

taux de change du dollar est plus favorable en Côte d'Ivoire, tout le cacao sort par les ports d'Abidjan et de San Pedro. Et quand ce même taux est plus favorable au Ghana, le cacao s'en va par Tema, avec les fluctuations de la balance des paiements que cela entraîne.

Pour qu'une augmentation des prix améliore réellement le niveau de vie des paysans, les deux pays doivent harmoniser leurs politiques monétaires. Actuellement, un franc CFA vaut presque un nouveau cedi ghanéen, approchant 0,18 euro. Actuellement, le coût de la vie est beaucoup moins élevé au Ghana, mais il faudrait prendre en compte aussi les taux d'inflation pour apprécier la situation.

Le 1er octobre dernier, jour du lancement de la récolte, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont décidé d'augmenter le prix du cacao de 8,42% et en plus d'introduire un *living income differential* (LID), un «différentiel de revenu décent» de 400 dollars la tonne. D'environ 2'025 dollars la tonne, le prix passera à 2'600 dollars. Le différentiel sera entièrement versé aux paysans jusqu'à ce que le prix du marché passe la barre des 2'600 dollars la tonne. A partir de ce montant, les deux gouvernements retiendront le supplément qui alimentera un fonds de stabilisation des prix.

Précision: au Ghana, le gouvernement achète la totalité du cacao et le revend ensuite sur les marchés. Il retient 30% du prix de vente pour financer

les activités d'appui technique aux paysans, de recherche, de formation, etc. En Côte d'Ivoire, où le cacao est commercialisé par l'intermédiaire d'acheteurs agréés, le gouvernement s'engage à verser au moins 60% du prix aux paysans.

Les marchés

Que va-t-il donc se passer sur le marché du cacao et du chocolat? Nous avons posé la question aux principaux négociants. La société suisse du groupe Cargill adapte sa politique: «*Cargill a acheté et continue d'acheter la récolte 2019/2020 et paie le différentiel de revenu décent de 400 dollars.*» Réponse analogue de la part de [Barry-Callebaut](#), la multinationale suisse dont le siège se trouve dans la région de Zurich et qui achète le cacao ghanéen et ivoirien: «*Barry-Callebaut a déjà fait des achats cette année et les poursuivra en payant le LID.*»

Pour savoir comment vont réagir les chocolatiers, je me suis adressée à la [Plate-forme suisse du cacao durable](#), installée à Berne. Son président se montre catégorique: «*Non, nous n'allons pas payer ce différentiel parce que les deux gouvernements sont corrompus et vont garder tout cet argent dans leurs poches.*» Au total, seule la société [Halba](#), spécialisée dans la fourniture de chocolat portant marque commerciale - celle de Coop notamment - s'est déclarée clairement prête à payer. Les

autres fabricants suisses ont émis des variations sur le thème du «[oui, mais...](#)»-

Il faut le savoir: le différentiel ne résout pas tout. Nombre de spécialistes du cacao parlent de possibles augmentations de la productivité et d'améliorations techniques mises en œuvre ou appuyées directement par Nestlé et par d'autres acheteurs de cacao. Par ailleurs, des voix s'élèvent pour évoquer la disparition des forêts, même protégées par la loi. Mais ces experts devraient prendre en compte les dizaines de millions de ménages où l'on cuisine au charbon de bois encore aujourd'hui. Et cela malgré la mise au point de divers modèles de cuisinières solaires notamment.

Du côté des producteurs, le gros danger à moyen terme demeure celui de voir tout le secteur du cacao s'effondrer, les jeunes abandonner leurs terres pour s'installer dans les capitales déjà hypertrophiées. Beaucoup de jeunes Ghanéens sont attirés par le travail dans les mines d'or illégales, au mépris de leur santé. Pour ne rien dire des cultures plus profitables, telles celle des palmiers à huile par exemple.

Les gouvernements et les instances faïtières s'efforcent donc d'un côté d'augmenter la productivité des exploitations en enseignant aux paysans de nouvelles techniques, à commencer par celle de la fertilisation des fleurs autrefois effectuée par les abeilles, disparues en Afrique aussi. Et les gouvernements s'efforcent

aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants: des écoles partout, des centres de santé, des routes, tous investissements qui donnent envie aux paysans de rester là où ils sont nés et travaillent. Au Ghana, un ancien ministre des finances parle même d'une caisse de pension entièrement

financée par l'Etat.
Et chez nous, pays de gros consommateurs de chocolat, que va-t-il se passer? Quelle entreprise va vouloir vendre plus cher ses plaques de chocolat en déclarant ouvertement que ce surprix

doit permettre aux paysans africains de vivre décemment et d'envoyer leurs enfants à l'école? Y aura-t-il une grève des approvisionnements après la constitution de stocks spéculatifs? Ou bien imaginera-t-on encore d'autres moyens pour forcer à la baisse les prix aux producteurs?

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Assurance-maladie: augmenter massivement la franchise ne résout rien

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/franchise-10000-franken-solidaritaet-nur-fuer-teure-krankheiten-ld.1517458>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=45599>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180036>
<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/collection/ch.admin.bfs.swissstat.fr.issue191412911900/article/issue191412911900-12>
<https://www.laliberte.ch/news/suisse/prime-non-payees-en-hausse-377727>
<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis274t.html>
<https://www.domainepublic.ch/articles/4468>
<https://www.domainepublic.ch/articles/20488>

Pour les «lobbies», les affaires continuent dans le nouveau Parlement

<https://www.bilanz.ch/people/generationenwechsel-im-parlament-puncto-jahrgang-und-technologie>
<https://www.tagesanzeiger.ch/sonntagszeitung/standard/Weniger-Wirtschaft-im-Parlament/story/26650212>
<https://www.alphil.com/index.php/les-elites-economiques-suissees-au-xxe-siecle.html>
<https://www.sbv-usp.ch/fr/oui-au-libre-echange-avec-le-mercotur-mais-pas-a-tout-prix/>
<https://www.24heures.ch/suisse/milliards-bns-saliver-pierreyves-maillard/story/16288340>
<https://m.lematin.ch/articles/18518089>
<https://www.groupe-mutuel.ch/fr/groupe-mutuel/politique-de-la-sante/Groupe-de-reflexion.html>

<https://www.parlament.ch/de/biografie/lorenz-hess/4094>
https://www.republik.ch/2019/10/08/lobbyist-wider-willen?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=republik%2Fnewsletter-editorial-nl-vom-8-10
<http://www.baumeister.ch/fr/actualite/3414-la-suisse-a-vote>
<https://www.economiesuisse.ch/fr>
<https://www.bauenschweiz.ch/fr/page-daccueil/>
<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/interessen-nr.pdf>
<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/zutrittsberechtigte-nr.pdf>

Habiter en ville devient un luxe

<https://www.raiffeisen.ch/content/dam/wwwmicrosites/casa/immobilienstudien/fr/fr-wohnmmostudie-t4-19.pdf>
<https://www.domainepublic.ch/articles/34808>
<https://www.nzz.ch/zuerich/manor-bahnhofstrasse-zuerich-darum-muss-das-warenhaus-ausziehen-ld.1510810>
<https://logements-abordables.ch/l-initiative/>

Bénéfice de la Banque nationale: petites variations et grandes fluctuations

https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20191031/source/pre_20191031.fr.pdf
https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20180305_1/source/pre_20180305_1.fr.pdf
https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20190304/source/pre_20190304.fr.pdf
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20021117/index.html#a31>
<https://www.domainepublic.ch/articles/32909>
https://www.snb.ch/fr/mmr/speeches/id/ref_20180427_stj/source/ref_20180427_stj.fr.pdf
<https://swissecf.ch/fr/fondation/>
<https://blogs.letemps.ch/cedric-tille/>

Payer le chocolat plus cher pour mieux rémunérer les producteurs

<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/045256/2009-04-03/>
<https://www.worldcocoafoundation.org/blog/drivers-of-change-2019-partnership-meeting-opening-remarks-by-richard-scobey-wcf-president/>
<https://www.chobachoba.com/fr/chocolate-revolution/>
<https://www.domainepublic.ch/articles/31969>
<https://www.cargill.com/about/company-overview>
<https://www.cargill.com/worldwide/switzerland-fr>
<https://www.cocobod.gh/>
<http://www.conseilcafecacao.ci>
<https://www.barry-callebaut.com/fr-CH/group/about-us>
<https://www.kakaoplattform.ch/fr/>
<http://chocolatshalba.ch/en/products/private-label.html>
<http://www.mightyearth.org/companies-support-higher-cocoa-prices-for-farmers/>